

COMPTE-RENDU DU 13 NOVEMBRE 2018

Présents : 10

Excusés : 2 dont un avec pouvoir donné.

1. Evolution du PLU

Approbation d'un avenant financier pour dossier du PLU de 760 € HT qui augmente de 2.75 % le montant initial. Cette prestation permettra de faire réaliser des panneaux informatifs pour exposer au public les enjeux du PLU et son interaction avec le SCOT des Monts du Lyonnais. Ils seront exposés pour le jour des vœux du maire en vue de la réunion publique du 28 janvier 2019 à 20 heures à la salle du cinéma.

Le 26 novembre aura lieu une réunion préalable de cadrage du projet en concordance avec le schéma d'assainissement.

Dans un même temps, pour éviter de bloquer trop longtemps les porteurs de projet d'agrandissements de maisons existantes en zone A ou N, il est convenu de faire appliquer la clause du contrat qui prévoyait la saisie de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricole et Forestiers). Pendant le déroulement de la révision du PLU, une simple modification de celui en cours est donc nécessaire.

2. Pour les travaux d'assainissement de la rue de Rampôt, il n'y a pas d'avenant pour dépassement. Les travaux d'électrification et de réseaux sont en cours de finition. Avant la réfection des enrobés, il faut arrêter une solution pour les circulations piétonnière. Les riverains sont invités à adapter leur seuil des entrées bateau en même temps que les travaux de voirie.

3. Evolution du tableau de classement de la voirie pour transfert à la CCMDL.

Ce tableau, qui reprend et intègre les nouveaux tronçons fait état de ce qui est transféré à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et de ce qui est gardé dans la gestion communale, entre autre, les voies en impasse sans plages de retournements.

4. Approbation de la servitude de tréfonds à reconnaître à l'association syndicale des colotis des acheteurs du Gousson et acte à confier au notaire pour faire reconnaître le travail de Géolis.

Le conseil accepte ce principe et décide de confier, au même notaire, Maître DELORME de Pontcharra sur Turdine, l'acte qui établira la reconnaissance de la rue des écoles dans le domaine public.

5. Décision sur la proposition financière de la vente de la Maison Delage et travaux de séparation à engager.

Le conseil prend acte d'une proposition d'achat inférieure à l'estimation d'un acheteur qui arrête son choix sur cette maison en raison de son cachet qu'il veut conserver et mettre en valeur.

La commune a l'obligation de cloisonner et de faire les diagnostics préalables à la vente et va négocier en conséquence.

6. Décision de principe pour la cession de la caserne et la propriété en division de volume puisqu'il y a emprise avec le cinéma. Le conseil accepte le principe de la cession mais veut obliger le SDMIS à reconnaître par une clause spécifique, un retour en propriété à la commune en cas d'abandon du site.
Les travaux vont débuter début décembre. La place sera fermée au stationnement pendant les travaux. L'usage de la rue de la chapelle sera exclusif aux riverains.
7. Validation du classement demandé par l'UNIOGEC pour la reconnaissance de l'école privée Ste Marguerite en externat. Le conseil donne son accord.
8. Evolution dans la liste de contrôle des inscriptions sur les listes électorales.
La loi a changé, le maire signe les radiations et inscriptions au nom de la commune, mais s'il n'y a eu qu'une liste électorale, c'est un élu et un suppléant, non maire et non adjoint, qui va présider la commission des listes électorales sur la base des critères qui donnent droit. Le représentant nommé par la préfecture et le représentant nommé par le tribunal administratif en restent membre. Nathalie JACQUEMOT et Sandrine ANDREKOVICS sont désignées.
9. La contribution de 2019 au SIEMLY se monte à 4 467.60 €.
10. SYDER, délibération pour convention de production d'électricité photovoltaïque suite à la réalisation des travaux. L'action de la CCMDL avec le SYDER permet la production de l'équivalent de 324 foyers sur le son territoire.
11. Puisque le spectacle d'OCTOPUS, du 2 décembre, est ouvert à tout public, la commune prend en charge le spectacle.
12. Compte-rendu de la délégation au maire :
 - a. Urbanisme : Il a été convenu de déplacer les containers et de bennes à verre contre la butte du parking au-dessus de la salle polyvalente. En plus des salles, ce lieu desservira aussi le site des boules et de la pêche.
Pour améliorer la signalétique du parc Salva Terrae, la CCMDL se préoccupe de la situation et vient sur les lieux.
 - b. Pour améliorer le confort dans la salle bleue, le devis de 7 602,00 € de Mac MESUISERIE est accepté pour la pose de rideaux roulants dès cette fin d'année. La demande des devis de la peinture est lancée pour des travaux à faire au printemps 2019.
 - c. Pour l'assainissement, le bilan 24 h de la STEP des Prébendes va pouvoir se faire en 2018 pour un coup de 1 005 €HT. La programmation 2019 comprendra, en plus, un suivi de milieu naturel de site pour 2 790 €HT. La consultation pour l'hydrocurage est en cours ainsi que celle de l'ingénierie d'assainissement. On attend les réponses pour le 3 décembre 2018. il serait bien que les travaux d'adaptations envisagés dans ce secteur soient suffisamment avancés pour permettre le projet d'un particulier qui veut développer une activité sur le terrain de la salle Pierre Delage.

Une entreprise étudie une solution pour enrayer les nuisances des apports néfastes au fonctionnement des lagunes.

Pour les projets des deux principales entreprises de la zone des Prébendes, une concertation avec la CCMDL est engagée et les conditions des rejets seront étudiées en conséquence.

- d. Pour assurer le déneigement global de la commune, il faudra faire appel à un prestataire local pour se prémunir en cas de gros épisodes neigeux. Il est aussi envisagé de faire appel à un prestataire pour l'élagage.

13. Lectures de divers courriers. Un particulier fait remarquer des désordres constatés, il faut être vigilant à ne pas laisser ces situations durer.

14. Evénements et manifestations de fin d'année 2018 :

- a. La Ste Barbe sera fêtée le 24 novembre à 17 h 30 à la salle Pierre Delage.
- b. Le jeudi 20 décembre aura lieu le Noël du personnel à 18 h 30.
- c. Les vœux du maire, où les associations seront aussi présentes pour leur forum annuel, auront le samedi 12 janvier 2019 à la salle du complexe.

15. Bilan des commissions :

Pour définir le contenu du ris, la réunion de travail se réunit le 19 novembre à 18 heures.

Il sera organisé une journée d'action de valorisation des bois et branchages pour un recyclage en broyat à massif avec une recherche d'impact sur l'humus.

Une exposition est prévue pour faire connaître l'intérêt des travaux de la valorisation des berges des cours d'eau.

Les animateurs bénévoles de la bibliothèque font part de leur souhait de la gratuité de la bibliothèque. Les élus réfléchissent à cette proposition. Il demandé de faire évoluer le règlement pour que les prêts des livres soient portés à trois semaines au lieu de deux.

Il a été recruté une personne sur le poste vacant ménage garderie.

La séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance :

Gérard DENIS.